Par la suite cependant, il souligne que l'histoire nous dit que le canon des Écritures n'est pas scripturaire : la Bible ne donne pas sa propre table des matières. Ainsi, bien que l'inspiration des livres soit à ses yeux garantie, la décision qui a constitué la bibliothèque des livres inspirés n'est pas garantie par l'inspiration. Et il poursuit :

> Cette dissymétrie est étonnante et nous renvoie au rapport complexe qu'entretiennent ensemble l'Écriture et l'Église. Un livre ne peut s'autoriser tout seul. Il est toujours « autorisé » par la communauté qui le reçoit. Seule une communauté peut dire qu'elle *croit* que Dieu lui a parlé et a inspiré ses livres saints[15].

Ou encore :

> Même s'il est bien entendu que la canonisation n'instaure ni ne constitue l'inspiration… mais la reconnaît comme étant déjà là, il reste que c'est la décision ecclésiale, quelle que soit la forme historique qu'elle ait prise, qui nous dit que tel livre est inspiré[16].

On peut apprécier cette présentation très nuancée et fine de l'approche catholique. La position protestante traditionnelle ne s'accommodera pas de cette attribution de la décision du canon à l'Église. Mais la position de Sesboüé n'est pas sans soulever une question épineuse pour la théologie évangélique en soulignant l'implication humaine dans l'établissement du canon.

Le canon, fruit d'une œuvre divine providentielle ?

Pour rendre compte des faits de l'histoire tout en maintenant leur haute doctrine de l'Écriture, les

15. *Ibid.*, p. 24.
16. *Ibid.*, p. 41.

évangéliques font souvent appel à l'action providentielle de Dieu : dans sa providence, Dieu a conduit l'histoire de sorte que soient inclus dans le canon les écrits qu'il voulait voir y figurer. Une telle position laisse cependant dans un certain embarras : alors que Dieu a inspiré les auteurs néotestamentaires pour les rendre capables de communiquer infailliblement sa parole, peut-on ensuite se contenter d'une simple action providentielle au cours de l'histoire pour l'établissement du canon ?

Roger Nicole[17] cherche à établir par quel critère nous pouvons aujourd'hui parvenir à la conviction que les vingt-sept livres du Nouveau Testament correspondent à l'entière collection d'écrits inspirés dont Dieu voulait qu'il se compose. Selon lui, l'action providentielle divine à l'égard du canon s'exerce par le témoignage que le Saint-Esprit rend au peuple de Dieu pris collectivement. La quasi-unanimité de la reconnaissance du canon par les Églises chrétiennes aujourd'hui lui apparaît comme la manifestation et la confirmation de ce témoignage de l'Esprit aux Églises. Il insiste sur le fait que le rôle des Églises consiste simplement à indiquer le canon, non par un acte d'autorité, mais comme le résultat d'une œuvre spéciale de l'Esprit conduisant en cela l'Église. C'est donc en l'Esprit que réside l'autorité, et non en l'Église.

Roger Nicole propose cette approche pour les chrétiens d'aujourd'hui et écrit que nous sommes à cet égard mieux placés que ceux du IVe siècle ! Mais, dans les faits, si les Églises actuelles de toutes déno-

17. Roger NICOLE, « The Canon of the New Testament », *JETS* 40.2, 1997, p. 199-206.

minations ont à peu près toutes le même canon, n'est-ce pas d'abord parce que le Nouveau Testament leur a été légué tel quel depuis une quinzaine de siècles et qu'il n'y en a pas d'autre ? Que l'Esprit rende témoignage intérieurement au chrétien au sujet de ce recueil n'entre en ligne de compte que sur cette base-là. Dans le cadre d'une réflexion sur la constitution du canon, on peut se demander si cette approche peut valoir pour les Églises des premiers siècles. Ainsi, F.F. Bruce écrit-il : « Ce qui importe en rapport avec le canon, c'est le témoignage de l'Esprit dans la totalité de la communauté chrétienne, non seulement la totalité de la communauté chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, mais la totalité de la communauté chrétienne depuis le premier siècle[18]. » Ne s'approche-t-on pas alors d'une conception qui attribuerait aux Églises le bénéfice d'une œuvre de l'Esprit ressemblant à celle dont ont bénéficié les auteurs sacrés pour rédiger le Nouveau Testament parfaitement tel que Dieu voulait qu'ils écrivent ? N'est-on pas sur la voie d'accorder aux Églises collectivement une sorte d'infaillibilité dans la reconnaissance du canon[19] ? Il ne suffit pas de dire que c'est en l'Esprit que

---

18. F.F. Bruce, « New Light on the Origins of the New Testament Canon », dans Richard N. Longenecker et Merrill C. Tenney, sous dir., *New Dimensions in New Testament Study*, Grand Rapids, Zondervan, 1974, p. 17-18.

19. Herman N. Ridderbos l'avait discerné : voir D.G. Dunbar, « The Biblical Canon », p. 354. Dunbar considère que Ridderbos assimile trop facilement la position protestante, qui invoque la providence divine conduisant l'Église à reconnaître le canon, à la prétention catholique romaine à l'infaillibilité ecclésiastique. « Certes, il existe une similitude formelle, mais matériellement, il y a une grande différence quant au programme mis en œuvre » (p. 355). [*suite de la note page suivante*]

réside l'autorité et non dans les Églises pour l'éviter. Car dira-t-on aussi que, pour la rédaction des livres, l'autorité était celle de l'Esprit et non celle des apôtres? Avec ce genre d'approche, il paraît difficile d'attribuer l'infaillibilité aux apôtres dans le cadre de leur ministère et de s'abstenir d'attribuer aux Églises collectivement une sorte d'infaillibilité pour la détermination du canon.

Une autre question demeure sans réponse : qu'est-ce qui permet de penser que les auteurs du Nouveau Testament autres que des apôtres étaient inspirés? Car leurs écrits ne se présentent pas eux-mêmes comme parole de Dieu. Est-on en train de dire que l'Esprit a rendu les Églises capables de déterminer quels écrits proviennent d'un auteur inspiré? Ne faut-il pas ici entendre Sesboüé disant qu'un livre est toujours « autorisé » par une communauté (ou tout du moins par quelqu'un)?

L'autoattestation de l'Écriture et le témoignage intérieur du Saint-Esprit

M.J. Sawyer, reprenant une approche de Ch. Briggs, fait valoir à la fois le caractère *autopistos* de l'Écriture et le témoignage intérieur du Saint-Esprit aux individus. L'Écriture s'atteste elle-même (c'est le sens d'*autopistos*) comme sainte, véridique,

---

19. [*suite*] M. James Sawyer répond : « Je suis d'accord quant à l'existence d'une différence entre invoquer un pape infaillible ou une hiérarchie infaillible et invoquer un consensus. On peut cependant se demander si parler du "Seigneur conduisant l'Église" ne revient pas au final à attribuer une sorte d'autorité infaillible au consensus de l'Église » (« Evangelicals and the Canon of the New Testament », p. 46, n. 78). Qu'on se souvienne d'ailleurs que Sesboüé n'invoque que le consensus ecclésiastique, et non pas l'infaillibilité du pape ou de la hiérarchie, pour souligner que l'Église a décidé du canon.

pertinente et comme possédant une unité organique entre ses diverses parties. Le témoignage de l'Esprit fait reconnaître ces qualités intrinsèques de l'Écriture par les croyants et ce témoignage se manifeste par l'adhésion des diverses communautés chrétiennes au canon. Sawyer doit reconnaître que cette solution introduit un élément de subjectivité avec lequel il n'est pas tout à fait à l'aise, mais il ne voit aucune autre position possible à défaut d'une position pleinement logique et rationnelle[20].

Le canon décidé par les apôtres ?

Les diverses approches évangéliques considérées jusqu'ici nous paraissent insuffisantes. Une autre position paraît plus cohérente avec une haute conception de l'inspiration des Écritures, celle de Warfield. Celui-ci affirme que les livres du Nouveau Testament ont été imposés aux Églises par les apôtres comme ayant force de loi, non seulement les écrits rédigés par les apôtres eux-mêmes, mais quelques autres composés par certains de leurs proches collaborateurs[21]. Ainsi, les premiers chrétiens ont graduellement reçu du cercle apostolique, comme Écriture au même titre que les livres de l'Ancien Testament, de nouveaux écrits qu'ils ont ajoutés à leur collection vétérotestamentaire, jusqu'à ce que ces écrits soient suffisamment nombreux pour qu'on considère qu'ils formaient une autre section des Écritures. Warfield en conclut que le canon était complet lorsque le dernier des livres

---

20. SAWYER, « Evangelicals and the Canon of the New Testament », p. 46-52.

21. Benjamin B. WARFIELD, « The Formation of the Canon of the New Testament », *The Inspiration and Authority of the Bible*, Phillipsburg, Presbyterian & Reformed, 1948, p. 411-416.

faisant autorité a été donné à une quelconque Église par les apôtres, c'est-à-dire lorsque Jean a rédigé l'Apocalypse[22].

Ces affirmations sont jugées excessives, y compris par des défenseurs de l'infaillibilité scripturaire. Ainsi Stonehouse écrit : « À notre avis, il manque à ce point de vue une confirmation spécifique fondée sur les faits connus et, de surcroît, celui-ci ne peut rendre compte de la diversité qui a prévalu pendant des décennies et même des siècles quant aux limites du Nouveau Testament[23]. » La position de Warfield répond cependant à une certaine logique et notre ignorance des faits ne l'invalide pas nécessairement totalement.

Le canon comme événement fondateur dans l'histoire du salut

L'approche de Herman Ridderbos ne lui est pas sans quelques affinités[24]. Il souligne que le canon reçoit sa fondation de l'histoire de la rédemption, c'est-à-dire de ce que Dieu a accompli par la venue et l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ.

> Cette œuvre de salut de Dieu ne se limite pas aux paroles et aux actes de Jésus mais inclut la préservation et la communication avec autorité de ce qui s'est produit et de ce qui a été dit, dans la tradition et les témoignages de porteurs et d'instruments de cette

---

22. *Ibid.*, p. 412-413.

23. Ned B. STONEHOUSE, « The Authority of the New Testament », *The Infaillible Word*, Phillipsburg, Presbyterian & Reformed, 1978, p. 97 ; de même DUNBAR, « The Biblical Canon », p. 357.

24. Herman N. RIDDERBOS, « The Canon of the New Testament », in C.F.H. HENRY, éd., *Revelation and the Bible*, Philadelphie, Presbyterian & Reformed, 1958, p. 192-200.

> révélation spécialement désignés et qualifiés. Dès le Nouveau Testament, la tradition scripturaire joue le rôle de fondation et de norme, autrement dit de « canon », à l'intention de l'Église à venir[25].

De la sorte, « le canon ne peut être le produit d'une décision de l'Église. Tout ce que l'Église peut avancer, c'est qu'elle a reçu le canon comme norme et règle de foi et de vie et qu'il lui a été transmis comme possédant une autorité absolue ». Et Ridderbos ajoute : « D'un point de vue historique, on peut établir que l'Église a été consciente de ce fait lorsqu'elle a pris ses décisions concernant le canon »[26]. Le Nouveau Testament enseigne que Christ lui-même a posé le fondement apostolique pour l'Église et qu'il a promis de bâtir son Église sur ce fondement. Pour le canon, l'Église peut seulement s'en référer à Christ et à sa promesse de bâtir l'Église sur le fondement apostolique.

Ridderbos voit l'histoire du canon comme « *le processus de la prise de conscience grandissante par l'Église de son fondement œcuménique.* La détermination du canon à la fin du IVe ou au début du Ve siècle peut être considérée comme la confession de l'Église concernant ce fondement dans la mesure où celui-ci était encore démontrable à cette époque[27] ».

> L'Église n'a jamais connu quoi que ce soit de différent ou de mieux que le fait que c'étaient *ces* Évangiles […] et *ces* épîtres qui lui avaient été légués par autorité apostolique. […] L'Église a agi dans cette situation comme quelqu'un qui connaît et désigne

25. *Ibid.*, p. 195.
26. *Ibid.*, p. 196.
27. *Ibid.*, p. 198.

> une certaine personne comme son père ou sa mère. Un tel savoir ne repose pas sur une démonstration, mais directement sur l'expérience; cela est intimement lié à l'identité d'un individu[28].

Nous nous proposons d'explorer comment le Nouveau Testament considère ce fondement apostolique et, plus précisément, quelle part de responsabilité il attribue lui-même aux apôtres dans l'établissement de son canon.

28. *Ibid.*, p. 200.

Table des matières

1. Le problème 7
Points de vue divers 8
Des livres qui ont un temps gravité à la frontière du canon ? 8
L'établissement du canon causé par l'apparition d'hérésies ? 10
Le rapport entre l'Église et l'Écriture : une approche dialectique 11
Le canon, fruit d'une œuvre divine providentielle ? 14
L'autoattestation de l'Écriture et le témoignage intérieur du Saint-Esprit 17
Le canon décidé par les apôtres ? 18
Le canon comme événement fondateur dans l'histoire du salut 19

2. Le rôle des apôtres dans l'établissement du canon selon le Nouveau Testament 22
La fonction apostolique 22
La vocation apostolique selon l'Évangile de Jean 23
Les disciples dans l'Évangile de Jean 24
La mission apostolique et le rôle du paraklètos 28
Les épîtres de Jean 36
L'Apocalypse 40
Les épîtres de Paul aux Églises 41
Les épîtres pastorales 45
Deux implications 51
La question de la pseudonymie 52
Une question de présupposés 62

Les écrits anonymes provenant des apôtres 64

3. L'accréditation des écrits du Nouveau Testament qui n'ont pas été rédigés par un apôtre 71
L'Évangile de Marc 72
Le témoignage rendu par l'apôtre Jean aux Synoptiques 80
L'épître de Jacques 83
L'épître de Jude 85
L'épître aux Hébreux 86
Le rôle de l'apôtre Jean 88
Conclusion 89

4. Bref historique de la réception des écrits du Nouveau Testament 92
Jusque vers le milieu du IIe siècle 92
Le rôle des hérésies 101
Seconde moitié du IIe siècle 103
Fin du IIe siècle et au-delà 119

5. Mise en perspective 127
Les écrits disputés 128
Les apocryphes 133

6. Conclusion 145

Bibliographie 149

Index des auteurs 153